



Votants : 67
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 1er décembre 2017
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 12 décembre 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 11 décembre 2017

MUSEES – ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DE-REX POUR LA CONSOLIDATION DE L'AUTEL DE L'EGLISE SAINT-GEORGES DANS LE CADRE DU FONDS COMMUNAUTAIRE DU PATRIMOINE

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Anne BAUDOUIN, Jacques BILLY, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Fabrice DESCAMPS, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORSTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Isabelle GODEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Bruno JUGE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Claire RICHECOEUR, Claude ROULLEAU, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Alain BAUDIN à Rose-Marie NIETO, Jean-Michel BEAUDIC à Christian BREMAUD, Jacques BROSSARD à Claire RICHECOEUR, Sophie BROSSARD à Florent JARRIAULT, Christelle CHASSAGNE à Romain DUPEYROU, Sylvie DEBOEUF à Serge MORIN, Marie-Chantal GARENNE à Alain GRIPPON, Agnès JARRY à Florent SIMMONET, Dominique JEUFFRAULT à Marie-Paule MILLASSEAU, Guillaume JUIN à Marc THEBAULT, Gérard LABORDERIE à Michel SIMON, Lucien-Jean LAHOUSSE à Dominique SIX, Simon LAPLACE à Elmano MARTINS, Jacqueline LEFEBVRE à Jeanine BARBOTIN, Sophia MARC à Jacques BILLY, Michel PANIER à René PACAULT, Sylvette RIMBAUD à Christine HYPEAU, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN à Alain LECOINTE, Nathalie SEGUIN à Gérard EPOULET, Yvonne VACKER à Fabrice DESCAMPS

Titulaires absents suppléés :

Jean-François SALANON par Roger MARCHESSEAU

Titulaires absents :

Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean-Romée CHARBONNEAU, Gérard GIBAUT, Monique JOHNSON, Jean-Pierre MIGAULT, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents excusés :

Alain BAUDIN, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Sylvie DEBOEUF, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Robert GOUSSEAU, Anne-Lydie HOLTZ, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Rabah LAICHOIR, Simon LAPLACE, Jacqueline LEFEBVRE, Sophia MARC, Joël MISBERT (décédé), Marcel MOINARD, Michel PANIER, Sylvette RIMBAUD, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Yvonne VACKER

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Romain DUPEYROU

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20171211-C39-12-2017-DE
Date de télétransmission : 12/12/2017
Date de réception préfecture : 12/12/2017

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 11 DECEMBRE 2017

MUSEES – ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DE-REX POUR LA CONSOLIDATION DE L'AUTEL DE L'EGLISE SAINT-GEORGES DANS LE CADRE DU FONDS COMMUNAUTAIRE DU PATRIMOINE

Madame **Elisabeth MAILLARD**, Vice-Présidente Déléguée, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

La commission du Fonds Communautaire du Patrimoine, créée par le Conseil d'Agglomération du 30 mai 2016, a tenu sa quatrième réunion le 6 octobre 2017.

La commission a étudié le dossier de restauration de *l'autel de Saint-Georges de Rex supportant deux tabernacles polychromes des 17e et 18e* et a apporté un avis favorable au protocole de restauration proposé par Dominique Chaussat et à l'éligibilité de ce dossier par le dispositif du Fonds Communautaire du Patrimoine pour le financement de la restauration à hauteur de 35% du montant H.T. du devis.

Cet autel repose actuellement sur des empilements de pierres pouvant se déplacer facilement, ce qui entraîne des déséquilibres dangereux pour l'ensemble de la structure.

Il est aujourd'hui proposé de procéder à la restauration de cet autel par la désolidarisation des deux tabernacles de l'autel, la consolidation des 4 montants avec adjonction de plaquettes de renfort, le dégauchissage de l'ensemble avec ajout de traverses afin d'assurer une parfaite stabilité de ce mobilier, un traitement parasitaire et fongique et un réassemblage.

Cette œuvre est sous la protection des Monuments Historiques depuis le 10 mai 1995.

Elle bénéficie pour sa restauration d'un financement à hauteur de 30% par l'État – Monuments Historiques soit 480 euros. La commune de Saint-Georges-de-Rex et la Communauté d'Agglomération du Niortais interviennent à hauteur de financement égal conformément à l'article L5216-5 VI du Code général des collectivités territoriales soit 560 euros chacune, rapporté au devis de restauration de 1600 euros hors taxes au total.

La commune a validé le plan de financement de la restauration de l'œuvre lors de son conseil municipal du 22 juin 2017.

Pour mémoire, il est rappelé que la CAN ne verse sa subvention qu'à hauteur de la part autofinancée par le Maître d'ouvrage, ici la commune de Saint-Georges-de-Rex, soit 35% du montant H.T.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Valider l'octroi d'une subvention d'un montant de 560 euros à la commune de Saint-Georges-de-Rex pour la restauration de *l'autel supportant deux tabernacles polychromes* selon le devis de Dominique Chaussat du 3 mai 2017,
- Valider le plan de financement prévisionnel joint en annexe,

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20171211-C39-12-2017-DE Date de télétransmission : 12/12/2017 Date de réception préfecture : 12/12/2017
--

- Autoriser le Président, ou la Vice-Présidente Déléguée, à signer les documents nécessaires.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 67
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Elisabeth MAILLARD

Vice-Présidente Déléguée

FONDS COMMUNAUTAIRE DU PATRIMOINE

COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DE-REX : consolidation de l'autel de l'Eglise Saint-Georges

L'œuvre est protégée Monuments Historiques

Plan de financement :

COUT DE L'OPERATION en euros hors taxes		FINANCEMENT en euros	
consolidation de l'autel de l'Eglise Saint-Georges supportant deux tabernacles polychromes des 17e et 18e siècles	1 600,00	subvention ETAT (DRAC), 30%	480,00
		subvention CAN, 35 %	560,00
		commune Saint-Georges-de-Rex, 35 %	560,00
totaux	1 600,00		1 600,00

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20171211-C39-12-2017-DE
Date de télétransmission : 12/12/2017
Date de réception préfecture : 12/12/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES



COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DE-REX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 Juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le 22 juin, à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain LIAIGRE, Maire,

Présents : MM. A. LIAIGRE M. JAROS N. DENIS J. GUICHETEAU P. BAUDOUIN D. QUERTAIN C. DENIS P. PELLOQUIN T.M. MORALES

Absents excusés : T. MACOIN M.T. CHAUVINEAU (a donné pouvoir de vote à M. JAROS)

Secrétaire de séance : J. GUICHETEAU

Nombre de conseillers : en exercice : 11 présents : 09 votants : 10
(M.T. CHAUVINEAU a donné pouvoir de vote à M. JAROS)

Date de convocation : 16 juin 2017

Numéro délibération : DCM-28-22062017

Nomenclature ACTES : 8.9 - DOMAINE DE COMPETENCES PAR THEMES/CULTURE

Objet de la délibération : Eglise de Saint-Georges - Restauration de l'autel - Approbation du plan de financement.

L'Eglise de Saint-Georges-de-Rex contient un autel supportant deux tabernacles polychromes des 17^{ème} et 18^{ème} siècles inscrits monuments historiques depuis le 10 mai 1995.

Cet autel repose actuellement sur des empilements de pierres pouvant se déplacer facilement ; ce qui entraîne des déséquilibres dangereux pour l'ensemble de la structure.

Il est aujourd'hui proposé de procéder à la restauration de cet autel par la désolidarisation des deux tabernacles, la consolidation des 4 montants avec l'adjonction de plaquettes de renfort et l'installation de traverses visant à assurer une stabilité à ce mobilier.

Cette restauration pourrait faire l'objet de deux participations :

-l'Etat via le Ministère de la Culture et de la Communication à hauteur de 30%;

-la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN), à travers son fonds communautaire du patrimoine, pour 35 %.

Le plan de financement de cette opération se présente ainsi

DEPENSES € HT		RECETTES € HT	
Montant des travaux	1.600,00€	Etat	480,00€
		CAN	560,00€
		Commune	560,00€

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le programme de restauration pour un montant de 1.600,00€ HT ;
- demander l'avis scientifique du Ministère de la Culture et de la Communication
- solliciter l'aide financière de l'Etat et de la Communauté d'Agglomération du Niortais pour la restauration de l'autel ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer le cas échéant les conventions à intervenir.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.
Fait à SAINT GEORGES DE REX,
le 23 juin 2017

Le Maire,

Alain LIAIGRE

